

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 octobre 2012 à 19h30

Présents : M. TEMPERTON Maire, Mr DUQUESNE 1er Adjoint – Mme PESLE 2eme Adjoint – M. THOMAS 3^{ème} adjoint - MMES DE ARAUJO – LE BRETON - COUSIN – THOMAS VIDAL – Messieurs GILLES – BARIL – MENG

Absent excusé : M. LHUISSIER Roger

PROCURATIONS : M. PIEDELEU à MLLE COUSIN
M. HEURTEVENT A MME PESLE
Mlle LE STUM A M. THOMAS

Secrétaire de Séance / Mlle Martine COUSIN

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2012 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°3 présentée par Mme Joëlle Pesle.

a) **Achat de 10 tapis de judo** :

Afin de remplacer des tapis en mauvais état le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 10 tapis de judo pour un montant total de 1 222 € TTC

b) **Subvention exceptionnelle au CLSH « Les Gribouilles »** :

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur l'état financier de l'association des parents d'élèves qui assure la gestion du CLSH « Les gribouilles » accorde une subvention exceptionnelle de 1000 €.

**II – TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE ET A TITRE GRATUIT DES RESEAUX
D'ELECTRIFICATION AU PROFIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76**

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Objet : transfert des réseaux de distribution d'électricité en milieu rural

VU

- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine Maritime (SDE 76) ;
- l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1^{er} juin 2012 ;
- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui posent les principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et, d'autre part, les dispositions des articles L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
- la difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du département (SIERG) et les 690 communes de Seine Maritime concernés par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT: délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine (définition d'une clé de répartition), signature d'un procès verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition des réseaux au bénéfice du SDE 76 ;
- la possibilité, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de céder à l'amiable, sans déclassement préalable, les biens de personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;

- accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes) ;
- prend note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

III - QUESTIONS DIVERSES

- a) **Présentation du PCS (Plan communal de sauvegarde)** : Le document est finalisé avec les modifications demandées par la Préfecture. Une réunion avec tous les acteurs de ce plan va être organisée.
- b) **Point sur les enquêtes publiques en cours :**
 - a. Modification du POS de La Bouille : enquête publique du 4 septembre au 4 octobre inclus ;
 - b. Protection de l'environnement et mise en compatibilité du POS de la commune de La Londe concernant l'aménagement du Carrefour Maison Brûlée (RD438) : enquête publique du 3 septembre au 6 octobre inclus ;
 - c. Révision de la charte du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande : enquête publique du 24 septembre au 24 octobre 2012 inclus ;

Tous les dossiers d'enquête peuvent être consultés en Mairie.

- c) **Point sur l'avancement du dossier « Normandie Impressionniste 2013 »** : réunion de la commission le mercredi 10 octobre à 20h30.
- d) **Préparation du bulletin municipal de novembre 2012** : réunion de la commission le lundi 8 octobre à 14h00.
- e) **Rapport d'activité 2011 sur le prix et qualité du service d'élimination des déchets** : Monsieur Duquesne présente se rapport qui n'appelle aucune observation de la part du conseil municipal.

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20H25